

## dans les 3 mois

Au cours des trois premiers mois, de nombreux sujets peuvent vous aider à vous orienter dans votre nouvelle vie. Vous trouverez ici une liste des points les plus importants que vous devez traiter dès maintenant.

### 1. Assurance maladie

► Avez-vous souscrit une assurance de base auprès d'une caisse maladie ? La souscription est obligatoire dans un délai de trois mois – rétroactivement à partir de la date de votre enregistrement en Suisse.

► Les assurances complémentaires sont facultatives et couvrent des prestations supplémentaires telles que le libre choix de l'hôpital, la médecine alternative ou des contributions aux lunettes – elles doivent être souscrites avant une maladie.

- Graphique assurance maladie
- comparis.ch / Comparaison des caisses maladie
- Système de santé en Suisse expliqué dans différentes langues
- Assurance maladie obligatoire / Questions et réponses en différentes langues
- Numéros d'urgence

► Les personnes à faible revenu peuvent déposer une demande de réduction de primes auprès des Assurances sociales d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Le délai court jusqu'à fin mars. Les nouveaux arrivants peuvent aussi faire la demande après ce délai, mais uniquement dans l'année de leur arrivée.

- Demande de réduction des primes

► Exemption de l'obligation d'assurance maladie en Suisse: En Suisse, chaque personne doit en principe avoir une assurance maladie. À Appenzell Rhodes-Extérieures, c'est l'« Institution commune LAMal » à Soleure qui est responsable du contrôle de cette obligation. Dans certains cas, une exemption est possible. Vous trouverez plus d'informations sur le site web.

- kvg.org / Demande en ligne d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse

## 2. Logement et vie quotidienne

► Trouver un logement est essentiel. Le marché immobilier varie selon les régions. Les locataires doivent respecter certaines règles – par exemple en ce qui concerne le loyer, la résiliation du contrat et le règlement intérieur (p. ex. heures de silence, buanderie).

- [comparis.ch / Marché du logement](https://www.comparis.ch/fr/marche-du-logement)
- [alle-immobilien.ch / Tous les biens immobiliers](https://www.alle-immobilien.ch/fr/tous-les-biens-immobiliers)
- [Conseil juridique gratuit en matière de droit du bail et du fermage](#)

► Une **assurance combinée ménage et responsabilité civile** vous protège en cas de dommages accidentels causés à autrui ou à votre propre logement.

- [Comparer les assurances ménage et responsabilité civile](#)

► La gestion des déchets est bien organisée. Il existe des sacs spéciaux, des points de collecte et des règles de recyclage – chaque commune a ses propres prescriptions. Veuillez vous informer directement sur place.

- [Recyclage du plastique KUH-BAG](#)
- [Carte du recyclage](#)

---

## 3. Médias et communication

► Avez-vous installé Internet, la **télévision et le téléphone**? Comparez les fournisseurs et les contrats. Faites attention aux durées minimales de contrat.

- [comparis.ch / Portail comparatif pour mobile, Internet et TV](https://www.comparis.ch/fr/portail-comparatif-pour-mobile-internet-et-tv)

► Chaque ménage en Suisse doit payer une redevance pour la radio et la télévision – même sans appareil propre. L'entreprise Serafe vous envoie automatiquement la facture après votre inscription auprès de la commune. La redevance s'élève à environ 335 francs par an et par ménage.

- [serafe.ch / Informations sur la redevance radio-télévision](https://www.serafe.ch/fr/informations-sur-la-redevance-radio-tel%C3%A9vision)

---

## Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

[www.hallo-ar.ch/fr/test/subtest-1](https://www.hallo-ar.ch/fr/test/subtest-1)